

RÈGLEMENT JEU-CONCOURS

"Tentez votre chance pour gagner le livre *Dans la forêt lointaine*"

Article 1 – Organisation

L'Office national des forêts (ONF), établissement public à caractère industriel et commercial **dont le siège social est situé au 2 avenue de Saint mandé 75012 (N°Siret 662043116)**, est l'organisateur du présent jeu-concours de photographies, intitulé "***Tentez votre chance pour gagner le livre Dans la forêt lointaine***". Annoncé sur son site <https://www.onf.fr/+861>, ce jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est réalisé en partenariat avec les "Editions chocolatine".

Les principales informations relatives à ce jeu-concours et le lien vers onf.fr afférent seront aussi publiés sur les réseaux sociaux de l'ONF :

<https://www.facebook.com/Officenationaldesforets/>

<https://www.instagram.com/officenationaldesforets/?hl=fr>

Article 2 – Période

Ce jeu-concours débute le **mercredi 28 octobre 2020** et s'achève le **mercredi 11 novembre 2020 inclus**. Les dates sont données à titre indicatif et, l'ONF se réserve la possibilité de modifier les dates de l'opération si les circonstances l'exigent.

Article 3 – Mention obligatoire

Ce jeu-concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook et Instagram. Il est également rappelé que l'ONF est seul responsable de la gestion de ses comptes sur les réseaux sociaux. En participant à ce jeu-concours, l'internaute valide une décharge complète de Facebook et Instagram.

Article 4 - Conditions d'accès et de participation

Le jeu-concours est ouvert à toute personne physique et majeure, résidant en France. Une seule inscription par personne est autorisée. La participation de plusieurs personnes d'un même foyer est autorisée.

Les membres ou salariés de l'Office national des forêts, de ses filiales, des sociétés prestataires et/ou partenaires dans l'organisation du jeu-concours, plus généralement toute personne intervenant dans l'organisation du jeu-concours, ne peuvent participer au jeu-concours.

Article 5 – Déroulement du jeu-concours, inscription et participation

Il est rappelé que les dates sont données à titre indicatif et que l'ONF se réserve la possibilité de modifier les dates de l'opération si les circonstances l'exigent

1/ Les étapes pour participer au jeu-concours sont

Du **mercredi 28 octobre 2020 et au mercredi 11 novembre 2020** inclus.

1 – Rendez-vous sur les réseaux sociaux de l'ONF (Facebook et Instagram) et sur <https://www.onf.fr/+861> pour se renseigner sur les conditions et le règlement du présent jeu-concours.

2 – Laisser votre nom et votre prénom dans les commentaires sur la publication Facebook et sur la publication Instagram de l'ONF qui évoquent ce jeu-concours. Une seule participation par personne est autorisée.

2/ Détermination des gagnants : la procédure

Après clôture **des participations le mercredi 11 novembre 2020 inclus**, les équipes de l'ONF (direction de la communication) organiseront **un tirage au sort**, via un outil disponible sur internet, sur la base des noms et prénoms inscrits dans les commentaires sous la publication Facebook et la publication Instagram de l'ONF qui évoquent ce jeu-concours.

Sur Facebook ou Instagram, l'ONF contactera dans un second temps le(la) gagnant(e) dans les commentaires pour lui annoncer avoir remporté le jeu-concours.

4/ Les dotations

En partenariat avec les éditions Chocolatine (<https://www.facebook.com/EditionsChocolatine/> & https://www.instagram.com/editions_chocolatine/?hl=fr), la dotation mise en jeu pour le jeu-concours est :

- **Le livre illustré "Dans la forêt lointaine" (éditions chocolatines), de Florence Delcloy.**

Le(la) gagnant(e) sera contactée dans les commentaires. Les modalités de retraits pour obtenir les lots seront fixés à ce moment-là (voie postale ou retrait à l'ONF directement...).

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit. Les gagnants renoncent à réclamer à l'ONF tout dédommagement résultant d'un éventuel préjudice ou dommage occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation des lots.

L'ONF se réserve le droit de changer unilatéralement les dotations, et de les substituer par d'autres lots en cas de problèmes liés à ses fournisseurs.

Il ne saurait être tenue responsable des retards et (ou) des pertes du fait des services postaux ou et / ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

Article 9 – Responsabilité de l'ONF

La responsabilité de l'ONF ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- lorsque le présent jeu-concours doit être modifié, écourté ou annulé pour une cause indépendante de sa volonté ou en cas de nécessité justifiée. Les modifications alors apportées à ce règlement pourront éventuellement être publiées pendant le jeu-concours ;
- si pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement indépendant de sa volonté rendant impossible l'exécution du concours dans les conditions initiales prévues), le jeu-concours était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé ;
- pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du prix attribué et / ou du fait de son utilisation ;

Article 10 - Données personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au règlement général sur la protection des données (RGPD). Elles sont destinées exclusivement au déroulement du jeu-

concours et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à l'ONF dans le cadre du jeu-concours et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du jeu-concours, soit 2 ans à compter de la remise des prix.

Tous les Participants au jeu-concours disposent conformément à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement général sur la protection des données (RGPD), d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression et d'opposition aux traitements de vos données personnelles. En justifiant de votre identité, vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à webmaster@onf.fr !

Article 11 : consultation et acceptation du règlement – Litige

La participation au jeu-concours photo "***Tentez votre chance pour gagner le livre Dans la forêt lointaine***" implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le règlement peut être librement et gratuitement consulté à l'adresse <https://www.onf.fr/+861> ;

Le présent Règlement est soumis à la loi française.